

**SYNDICAT MIXTE DES VALLEES  
DU CLAIN SUD**

Date de la convocation : 08/02/2018

\*\*\*\*\*

Département de  
la VIENNE

\*\*\*\*\*

Arrondissement de  
MONTMORILLON

\*\*\*\*\*

nombre de conseillers en exercice	Nombre de conseillers présents	Nombre de conseillers votants	Nombre de pouvoir
41	25	25	3

**Extrait du registre des délibérations du comité syndical**

L'an deux mil dix-huit, le quinze février, à 18h30 les délégués du comité syndical ont été convoqués par M. Philippe BELLIN, Président, par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, l'heure et l'adresse au moins cinq jours francs avant la présente réunion à la salle multimédia de la communauté de commune de la Région Couhé (8 rue Hemmoor 86700 COUHE). Le comité syndical à ce jour, à cette heure et à ce lieu est de vingt-cinq sur les quarante et un, le quorum est donc atteint.

Etaient présents : BELLIN Jean - BELLIN Philippe - BELLINI Bruno - BERNARD Patrick - BIBAUD André - BOCK François - BOUFFARD Patrick - BOURCHENIN Michel - CHAPLAIN Christian - CHARRAUD Bruno - GREFFIER Jacky - GRIMAUD James - GROLLIER Louis-Marie - JEAN Gisèle - LABELLE Alain - LATU Roland - MARTIN Jean-Louis - PIN Olivier - POIRIER Frédy - ROUSSEL Pascal - ROYER Christian - SARDET Gérard - SICAULT Ludovic - TEXEREAU Dominique - THEVENET Roland

Etaient excusés : CHARGELEGUE Jérôme (pouvoir à M. POIRIER Frédy) - GUINAULT Jacques - MAGNY Fabienne - MOUSSERION Martine - SAUMUR Jean (pouvoir à THEVENET Roland) - TERRANOVA Jean-Luc (pouvoir à BELLIN Philippe)

Etaient absents : BAILLARGE Philippe - BARRAULT Serge - BLAISON Andrée - BOUCHER Marc - CHOISY Jean-Michel - COLLOBER Sarah - COMPAGNON Jean-Pierre - DIOT Xavier - JESBERGER Gilles - PORCHET Bernard -

A été élu secrétaire de séance M. PIN Olivier

Administratifs : BRANGEON Anne - MIRLYAZ Manuel - TRIBOT Lydie

Invités : GIRARD Sandra (Commune de Marçay et conseillère communautaire)

**SOUS-PRÉFECTURE**

**16 FEV. 2018**

**MONTMORILLON**

Délibération n°82\_150218

**Demande d'ouverture d'une ligne de trésorerie**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

VU la circulaire NOR/INT/89/0071/C du 22 février 1989 relative aux concours financiers à court terme offerts aux collectivités locales et à leurs établissements publics,

VU la Commission des Finances du 13 janvier 2010,

Pour ses besoins de financement pour l'année 2018. Le Syndicat Mixte des Vallées du Clain Sud, souhaite disposer d'une ligne de trésorerie de 50 000 € pour faire face à des besoins momentanés de trésorerie. Le Président présente au comité syndical 2 propositions (Crédit Agricole de Couhé et Crédit Agricole de Gençay) en précisant que 2 banques n'avaient pas répondu (Crédit Mutuel de Vivonne et Caisse d'Epargne de Couhé).

Une consultation a été réalisée auprès de 4 organismes bancaires. Il est proposé de retenir l'offre du Crédit Agricole de Couhé pour un montant de tirage de 50 000 €. Il précise les éléments de ce prêt à court terme :

Opération : ligne de trésorerie

Montant : 50 000 €

Durée : 1 an

Taux : index variable \*Euribor 3mois moyenné avec un taux plancher de 0% + 0,82% soit 0,82%  
Commission d'engagement : 120 € (0,15 % du montant total de la ligne avec un montant minimum de perception de 120€)

**Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,**

- **DECIDE** de réaliser une ligne de trésorerie de 50.000 €, destinée à faire face à des besoins momentanés de trésorerie, auprès du Crédit Agricole de Couhé, qui en est le gestionnaire, pour une durée 1 an à compter de la date de signature du contrat.
- **AUTORISE** le Président à signer le contrat portant sur l'ouverture d'une Ligne de Crédit de Trésorerie.
- **AUTORISE** le Président à procéder sans autre délibération aux demandes de versements des fonds et aux remboursements dans les conditions prévues par la convention portant ouverture d'une Ligne de Crédit de Trésorerie.

Pour copie conforme,  
Couhé, le 16 février 2018  
Le Président,  
Philippe Bellin

Acte rendu exécutoire par  
Le Président  
Philippe Bellin  
Couhé, le 16 février 2018

